

CONCOURS TROUVONS UN NOM AU PONT DE LA RIVIÈRE MANICOUAGAN



RÈGLEMENTS ET CRITÈRES

Le saviez-vous? Le pont enjambant la rivière Manicouagan n'a pas de nom malgré qu'il fût inauguré le 15 octobre 1969. Conçu par un pionnier des ponts en acier galvanisé au Québec, l'ingénieur Émile Laurence, ce pont est intimement lié au développement hydroélectrique de la Côte-Nord. Il est unique au Québec du fait de sa structure et a suscité de l'intérêt dans plusieurs pays du monde.

Règlements

- Le participant doit demeurer sur le territoire de la MRC de Manicouagan.
- Le participant doit être âgé de 12 ans et plus.

Prix

- Une carte familiale VIP de la Ville de Baie-Comeau sera tirée parmi tous les participants.
- Une somme de 500 \$ sera remise au gagnant.

Le gagnant sera déterminé par un jury composé de trois (3) personnes. Si le nom choisi est partagé par plusieurs candidatures, le gagnant sera déterminé par tirage. Le nom du gagnant sera dévoilé lors de l'inauguration, le 15 octobre 2019, en date du 50^e anniversaire. Les prix sont non-monnayables, ni transférables.

Critères

Le nom ne sera pas retenu :

1. S'il rappelle une personne vivante ou décédée depuis moins d'un an.
2. S'il est à connotation péjorative ou grossière, de même que s'il est susceptible de provoquer ou d'alimenter une dissension.
3. S'il est déjà existant sur le territoire de la MRC de Manicouagan.
4. S'il est trop banal ou si son existence est largement répandue.

Exemples : Il ne pourrait s'appeler Pont McCormick parce qu'il est situé près d'un barrage qui porte déjà ce nom. / Il ne pourrait pas non plus s'appeler Pont Manic-1 pour la même raison.

5. S'il sert de réclame à des marques de commerce ou à des entreprises commerciales ou industrielles.
6. S'il ne respecte pas les critères d'écriture de la Commission de toponymie du Québec et ne privilégie pas le français.

Candidature

Le dossier de candidature doit contenir :

- Le formulaire complété et signé.
- Un seul nom par candidature, cependant, il est possible de participer plusieurs fois.
- Un texte d'un minimum de 250 mots décrivant le nom choisi et les raisons pour lesquelles le comité devrait le sélectionner.

Le dossier de candidature peut contenir également :

- Lettres d'appui
- Photographies
- Autres documents pertinents pouvant aider votre candidature

Le dossier de candidature doit être remis en main propre, par la poste ou par courriel avant le 31 janvier 2019, à concours@shcote-nord.org ou :

**Société historique de la Côte-Nord
2, place La Salle
Baie-Comeau, G4Z 1K3**

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Nom : Prénom :

Genre : Féminin Masculin Date de naissance (AAAAMMJJ) :

Adresse : App. :

Ville : Code postal :

Téléphone : Courriel :

Proposition de nom :

Description et raisons du choix :

Si vous manquez d'espace, inscrivez le numéro de page de la suite

Autres documents :

Images

Références bibliographiques

Lettres d'appui

Cartes

Documents audios ou audio-visuels

Autres (précisez)

Signature :

Tout dossier de candidature reçu après le 31 janvier 2019 ne sera pas pris en compte. Le cachet de la poste faisant foi dans le cas où il est envoyé par courrier.